

Engins de chantier

Maintien et actualisation des connaissances

Équipement de travail

Compétences visées

. Sensibiliser les personnels à la conduite d'équipement de travail en sécurité en application de la recommandation R482 de la CNAMTS

Objectifs

- Identifier les risques liés à l'utilisation d'un Engin de chantier
- Conduire un engin de chantier en appliquant les règles de sécurité

Programme

1. Théorie – Commune à tous les engins

- La réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Les responsabilités
- Règles de conduite en sécurité
- Prescriptions et interdictions
- Prise et fin de poste
- Technologie

2. Pratique – Selon la catégorie d'engin

- Découverte et prise en main
- Manœuvres de précisions et de maniabilité
- Utilisation en situation de travail selon la catégorie

Évaluation

. L'évaluation des stagiaires s'effectue par un contrôle des connaissances théoriques et des savoirs faire pratique en fin de formation ou lors de tests CACES*

Durée variable selon le type d'engin, le nombre de catégories concernées, le niveau des participants et le mode d'évaluation (CACES ou VAC)

Anciennes / Nouvelles Catégories

Cat1 : A - Cat 2 : B1 B2 - Cat3 - C3 - Cat4 : C1 - Cat5 : Non concernée

Cat6: C3 - Cat 7: D - Cat 8: E - Cat 9: F - Cat 10: G

Pour plus de détails suivez ce lien <http://odolis.fr/engins-de-chantier-r482/>

Durée : 1 à 4 jours avec Évaluation*

Maintien des acquis : préconisé 10 ans

Effectif par session : Maxi 4 à 6

Moyens (selon la R482)

- Engin de Chantier
- Matériaux et charges diverses
- Matériel de l'entreprise

Public Concerné

. Tout personnel devant renouveler son habilitation à la conduire un Engin de chantier

Prérequis

. Savoir lire, écrire, et parler la langue française
. Être déclaré apte à la conduite d'engins par le médecin du travail
. Être en possession d'une attestation de compétence à la conduite d'engin

Règlementation

. Décret du 2 décembre 1998
. R 372 CNAMTS
. Code du travail

Tarifs

. Nous consulter

Commentaires

. Formation adaptable à l'entreprise

. Intervenant : formateur spécialisé en conduite d'équipements de travail et prévention des risques professionnels